



INSTITUT
UNIVERSITAIRE
JEUNES EN DIFFICULTÉ

25 ANS
DE VIE
UNIVERSITAIRE!

BULLETIN D'INFORMATION

Numéro 18.2, novembre 2023

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction: René-André Brisebois¹



Les violences armées : un bref portrait des protagonistes

Québec 

Nombreuses sont les études qui démontrent que les comportements violents sont le résultat de l'interaction de multiples facteurs contextuels, situationnels et personnels. Les conditions socioéconomiques défavorables, la fréquentation de pairs délinquants, les piètres rendements académiques, les faibles niveaux de satisfaction vis-à-vis le travail, le manque de supervision parentale, l'inconséquence de la discipline familiale, l'exposition précoce à la violence, le rejet de l'autorité, l'abus de substances, les attitudes procriminelles, l'incapacité à résoudre les problèmes, les sentiments d'hostilité et de colère et les traits de personnalité antisociale sont tous, à divers degrés, empiriquement associés aux probabilités d'adopter et de maintenir des conduites violentes (Schmidt *et al.*, 2019).

Par ailleurs, la concentration des comportements violents chez une infime proportion de personnes est une évidence criminologique. Personne ne remet en question le fait qu'un nombre relativement faible d'individus sont responsables d'une large part de tous les crimes graves commis dans un temps et un espace donnés. De la même manière, plusieurs travaux de recherche en victimologie démontrent le fait qu'une faible proportion de personnes sont victimes d'un nombre important de crimes. Il est aussi largement admis que les individus qui commettent des infractions violentes de manière chronique sont, pour la plupart, polymorphes sur le plan de l'agir délinquant. Enfin, de nombreuses études révèlent une forte association entre la participation aux réseaux délinquants et les risques d'adopter des conduites violentes ou d'en être la victime (Braga et Kennedy, 2020).

« Il ne faut donc pas s'étonner que les responsables des violences armées et leurs victimes partagent plusieurs points communs. »

Il ne faut donc pas s'étonner que les responsables des violences armées et leurs victimes partagent plu-



sieurs points communs. D'ordre général, ces personnes sont de jeunes hommes adultes qui se connaissent, qui sont déjà engagés dans une trajectoire criminelle et qui cohabitent dans un milieu de vie où règnent de piètres conditions de vie (p. ex. : pauvreté, disparités, racisme), où sont actifs de nombreux groupes engagés dans des marchés illicites (p. ex. : trafic de substances et d'armes, exploitation sexuelle) et où se concentrent, de manière disproportionnée, les violences armées (Braga et Kennedy, 2020 ; Rowan *et al.*, 2019).

¹ Agent de planification, de programmation et de recherche, Institut universitaire Jeunes en difficulté, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et coordonnateur du projet PIVOT Montréal.

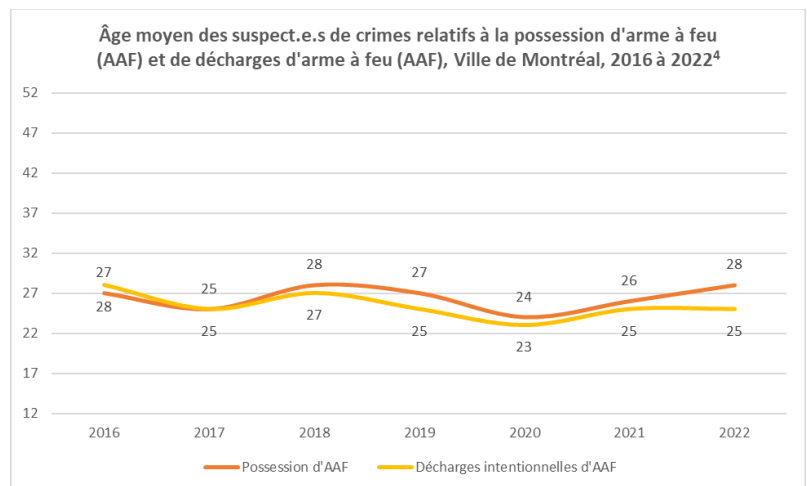
LES VIOLENCES ARMÉES : UNE AFFAIRE DE JEUNES HOMMES ADULTES ... EN TANT QU'AUTEURS

Le portrait typique du délinquant est un homme âgé entre 15 et 24 ans. Bien que le taux de crimes attribués aux femmes soit en constante évolution depuis le début des années 2000, il demeure nettement inférieur à celui des hommes (Lanctôt, 2010). De plus, si la proportion de crimes commis par les adolescent.e.s (12-17 ans) est supérieure à celle des personnes âgées de plus de 25 ans, elle s'avère inférieure à celle des jeunes adultes (18-24 ans) (Ouimet, 2009). Les mineur.e.s commettent aussi proportionnellement moins d'infractions violentes que les adultes. Elles sont, en revanche, plus susceptibles de les exercer en groupe (Allen et Superle, 2016).

Ces caractéristiques s'appliquent également aux violences armées. Au Québec, comme ailleurs au Canada, la majorité des suspect.e.s d'infractions liées à l'usage d'une arme à feu lors d'un crime ² et au fait d'en braquer une ou de la décharger intentionnellement sont âgé.e.s de plus de 18 ans (Moreau, 2021 ; MSPQ, 2021). D'une année à l'autre, les personnes âgées de 12 à 17 ans représentent moins de 10 % de toutes celles présumées responsables de tels crimes. Aussi, les personnes mineures sont suspectées de moins d'un homicide sur 10, que celui-ci implique ou non une arme. Des tendances qui sont aussi observées sur le territoire de la Ville de Montréal.

Entre 2016 et 2022, l'âge moyen des suspect.e.s ³ de crimes relatifs à la possession illégale d'une arme à feu et de décharges intentionnelles d'une telle arme à Montréal était respectivement de 26 ans (Md = 22 ans) et de 25 ans (Md = 24 ans) (SPVM, 2023).

Une analyse détaillée de l'âge des personnes suspectées d'avoir possédé une arme à feu révèle que le tiers d'entre elles (33 %) étaient âgées entre 16 et 20 ans et près du quart (22 %), entre 21 et 25 ans. De la même manière, un peu plus du tiers (34 %) des personnes soupçonnées d'avoir, entre 2016 et 2022, décharger une arme à feu étaient âgées entre 16 et 20 ans et un quart (25 %), entre 21 et 25 ans. À l'instar des crimes en général, les infractions relatives aux armes sont donc attribuables, en grande partie, aux personnes âgées entre 16 et 25 ans.



Par ailleurs, l'âge moyen des suspect.e.s d'homicide et de tentative de meurtre impliquant, entre 2016 et 2022 à Montréal soit une arme à feu, soit une arme blanche était respectivement de 29 ans (Md = 27 ans) et de 32 ans (Md = 29 ans) (SPVM, 2023). Les personnes soupçonnées d'être responsables de ces crimes tendent à être plus âgées que celles susceptibles d'utiliser une arme à feu lors d'un crime et de

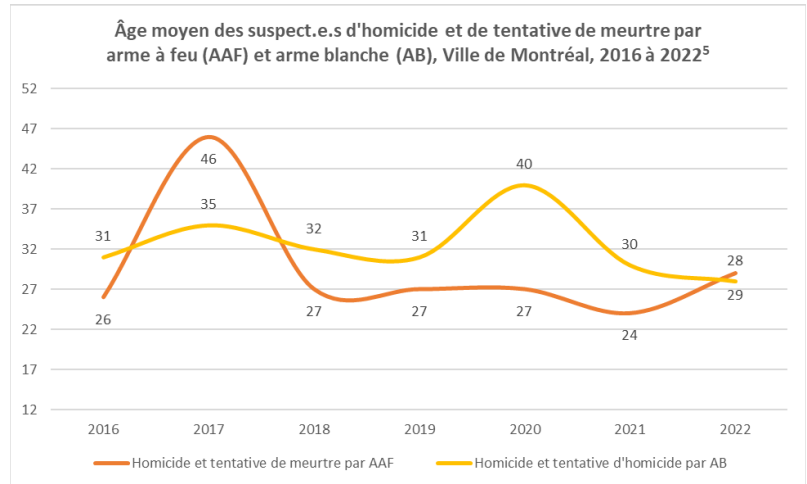
² À l'exception des crimes de négligence criminelle entraînant la mort, d'homicide involontaire coupable, de tentative de meurtre, d'agression sexuelle armée ou grave, d'enlèvement, de prise d'otage, de vol qualifié et d'extorsion (art. 85(1) C.cr.).

³ Toute personne identifiée correctement (nom, prénom, DDM) et dont le statut est suspect, arrêté, accusé, déjudiciarisé, inculpé, contrevenant ou pris en flagrant délit dans un événement de décharge d'arme à feu, de possession d'arme à feu, d'homicide ou de tentative de meurtre impliquant soit une arme à feu, soit une arme blanche (SPVM, 2023).

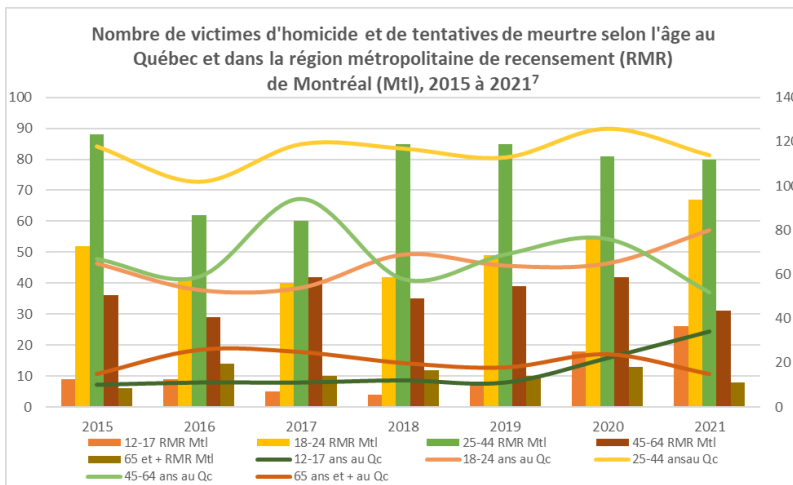
⁴ SPVM (2023).

braquer ou de décharger une telle arme. Cela est particulièrement juste pour les homicides et les tentatives de meurtre impliquant une arme blanche dont la majorité des suspect.e.s (80 %) étaient, entre 2016 et 2022, âgées de plus de 25 ans. Quant à elles, les personnes suspectées d'un homicide ou d'une tentative de meurtre par arme à feu étaient, pour la plupart (73 %), âgées entre 21 et 30 ans.

Si les personnes mineures sont proportionnellement moins nombreuses à être suspectées d'une infraction relative aux armes ou d'un crime grave commis à l'aide d'une arme, elles sont, en revanche, plus susceptibles d'être impliquées dans un meurtre attribuable aux gangs ⁶ (Armstrong et Jaffray, 2021). Au Canada, elles représentaient, en 2020, 24 % des suspect.e.s d'un tel homicide (comparativement à 14 % des personnes âgées de plus de 18 ans). Conformément aux données recensées dans la littérature scientifique, les adolescent.e.s qui fréquentent les groupes criminels risquent davantage d'être impliqué.e.s dans un événement impliquant une arme, que ce soit comme suspects ou comme victimes (Thornberry *et al.*, 2003).



LES VIOLENCES ARMÉES : UNE AFFAIRE DE JEUNES HOMMES ADULTES ... EN TANT QUE VICTIMES



De façon générale, le profil des victimes d'actes criminels varie en fonction de la nature du délit. Au fil du temps, les enquêtes sociales sur la victimisation de Statistique Canada révèlent que la victime type d'une infraction violente est, règle générale, une personne âgée entre 15 et 25 ans.

Entre 2015 et 2021, les personnes âgées entre 12 et 17 ans représentaient moins d'une victime sur 10 d'homicide ou de tentative de meurtre commis au Québec et dans la région

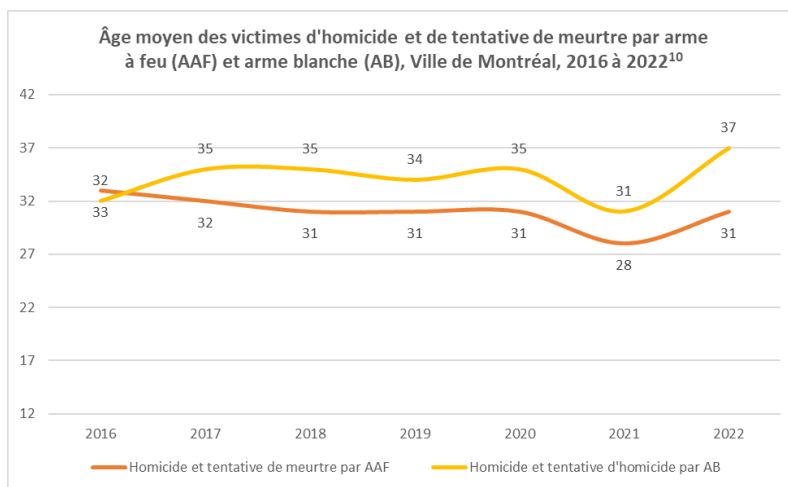
⁵ SPVM, (2023).

⁶ Un homicide est attribuable aux gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur.e présumé.e ou la victime était membre d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou y était associé.e d'une façon ou d'une autre, et que l'homicide a été commis pour cette raison (Armstrong et Jaffray, 2021).

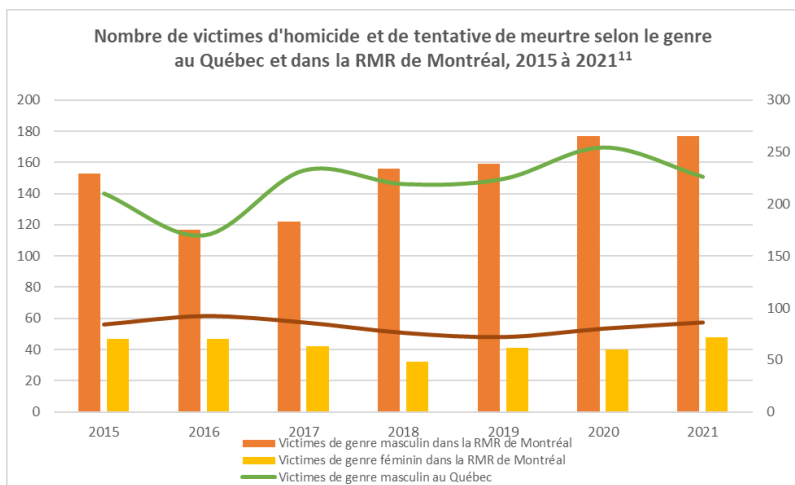
⁷ Statistique Canada (2023a).

métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal⁸. En revanche, celles âgées entre 18 et 24 ans constituaient le quart des victimes. Et plus du tiers d'entre elles étaient âgées entre 25 et 44 ans (Statistique Canada, 2023a). C'est donc dire que l'étendue de l'âge des victimes d'infraction causant la mort ou susceptible de le faire est plus large que celle de leurs auteur.e.s. Cette tendance est aussi observée sur le territoire de la Ville de Montréal.

Entre 2016 et 2022 à Montréal, l'âge moyen des victimes⁹ d'homicide et de tentative de meurtre impliquant soit une arme à feu, soit une arme blanche était respectivement de 31 ans (Md = 27 ans) et de 34 ans (Md = 29 ans) (SPVM, 2023). Une analyse détaillée de l'âge des victimes d'un homicide ou d'une tentative de meurtre par arme à feu révèle que près de la moitié d'entre elles (43 %) étaient âgées entre 16 et 25 ans et près de l'autre moitié (42 %), entre 26 et 45 ans. À l'instar des suspect.e.s, les victimes d'un homicide ou d'une tentative de meurtre impliquant une arme blanche seraient plus âgées. Entre 2016 et 2022, le tiers (33 %) d'entre elles avaient entre 16 et 25 ans et près de la moitié (40 %), entre 26 et 45 ans.



Par ailleurs, si la proportion d'hommes et de femmes victimes d'une infraction violente est similaire, la nature de la victimisation est toutefois différente. *Bon an mal an*, les enquêtes sociales sur la victimisation



de Statistique Canada révèlent que les femmes courent davantage de risque de subir une agression sexuelle, alors que les hommes sont plus susceptibles d'être victimes de voies de fait ou de vol qualifié. Qui plus est, les hommes adultes sont les plus vulnérables à être victimes d'une tentative de meurtre ou d'un homicide. Au Canada, les hommes sont 3 fois plus à risque que les femmes d'être victimes de tels crimes. Au Québec et dans la RMR de Montréal, près de 7 victimes d'homicide sur 10 victimes étaient des hommes entre 2015 à 2021 (Statistique Canada, 2023b).

Des différences de genre sont également observées quant à la méthode employée pour commettre l'homicide (David et Jaffray, 2022). En 2021, près de la moitié des hommes (45 %) d'un tel crime au Canada l'ont été par arme à feu, comparativement à moins du quart (23 %) des femmes qui y ont succombé. La proportion d'hommes et de femmes victimes d'un homicide commis à l'aide d'une arme pointue est, quant à elle, similaire (c.-à-d., près du tiers du nombre total d'homicides) (David et Jaffray, 2022).

⁸ Le territoire de la RMR de Montréal est défini par Statistique Canada. Il est composé de 93 municipalités et s'étend en totalité sur 2 régions administratives (Montréal et Laval) et en partie sur 3 autres (Montérégie, Laurentides et Lanaudière).

⁹ Toute personne identifiée correctement (nom, prénom, DDN), dont le statut est victime dans un événement d'homicide ou de tentative de meurtre impliquant soit une arme à feu, soit une arme blanche (SPVM, 2023).

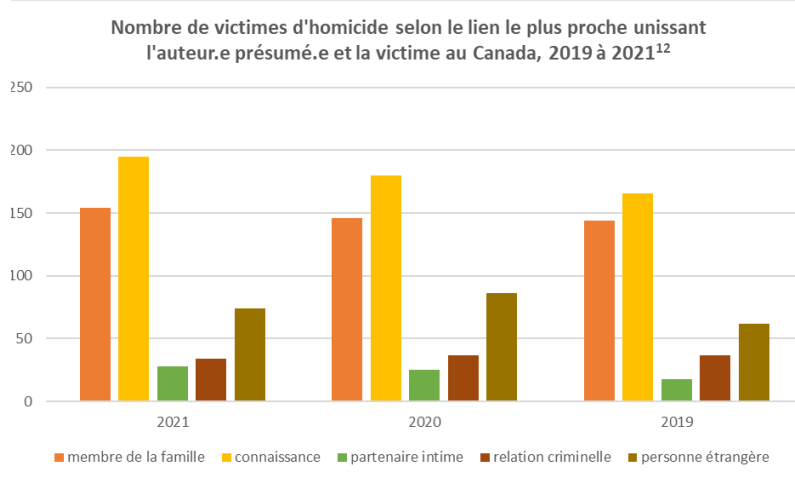
¹⁰ SPVM (2023).

¹¹ Statistique Canada (2023b).

AGIR ET SUBIR LES VIOLENCES ARMÉES : DES AFFAIRES COMPLEXES... DE FRÉQUENTATIONS CRIMINELLES

Règle générale, les victimes des violences armées ne sont pas choisies au hasard. Plusieurs connaissent leurs agresseurs et trainent, comme eux, un passé criminel. Bref, les protagonistes des violences armées partagent souvent un contexte et une trajectoire de vie semblables.

Au cours de la dernière décennie, près de 80 % des victimes d'un homicide au Canada connaissaient leurs assassins. Ces derniers étaient soit une connaissance, soit un membre de la famille ou un.e partenaire intime, soit une relation criminelle (Armstrong et Jaffray, 2021 ; David et Jaffray, 2022). Si les femmes sont 2 fois plus nombreuses à être assassinées par un conjoint ou un amant, les hommes présentent 5 fois plus de risques de l'être par une connaissance, une relation criminelle ou un étranger.



En 2021, les victimes d'homicide attribuable aux gangs au Canada étaient presque exclusivement des hommes (94 %). La majorité des victimes de meurtre lié au commerce des substances illicites étaient aussi des hommes (89 %). Ces proportions demeurent stables au fil du temps, du moins depuis la dernière décennie (David et Jaffray, 2022).

En 2020, un nombre important de suspects et de victimes d'homicide au Canada possédaient, par ailleurs, des antécédents judiciaires (Armstrong et Jaffray, 2021). Parmi toutes les personnes suspectées d'un meurtre, plus du deux tiers de celles adultes et près de la moitié de celles mineures avaient déjà été condamnées pour une infraction criminelle par le passé.



Les hommes (64 %) et les adolescents (49 %) étaient plus susceptibles que les femmes (49 %) et les adolescentes (25 %) de l'avoir été. Quant aux victimes d'un homicide en 2020, un peu plus de la moitié de celles âgées de plus de 18 ans et près du quart de celles âgées entre 12 et 17 ans possédaient des antécédents judiciaires. Encore une fois, les hommes (62 %) et les adolescents (27 %) étaient plus susceptibles que les femmes (27 %) et les adolescentes (10 %) d'avoir déjà été condamnés pour une infraction criminelle par le passé.

¹² Armstrong et Jaffray, 2021 ; Davide et Jaffray, 2022.

AGIR ET SUBIR LES VIOLENCES ARMÉES : DES AFFAIRES COMPLEXES... D'EXPOSITION DIRECTE ET INDIRECTE AUX HOSTILITÉS ET À L'ADVERSITÉ

A *priori*, les violences armées se manifestent parce que les personnes qui en sont responsables possèdent une arme. Ironiquement, le désir de posséder une arme est avant tout motivé par le besoin de se protéger (Beardslee *et al.*, 2018), en plus de s'avérer un moyen redoutable de démontrer, dans un environnement hostile, sa rudesse et sa supériorité, voir sa toute-puissance (Loughran *et al.*, 2016). Il n'est donc pas étonnant que l'exposition aux violences armées puisse contribuer de manière unique aux cycles de leurs manifestations dans une communauté donnée (Bancalari *et al.*, 2022). En effet, l'exposition directe (c.,-à-d., avoir été soi-même victime) et indirecte (c.,-à-d., voir des armes, entendre des décharges, connaître un proche victime ou qui porte une arme, être conscient et informé du problème) aux violences armées est fortement associée aux probabilités de posséder une arme et de l'utiliser. Combinée à un accès facile aux armes dans les milieux disproportionnellement touchés par les violences armées, l'exposition directe et indirecte à leurs manifestations cultive la peur et le sentiment d'impuissance, voire le fatalisme, chez les personnes à risque et leurs proches qui ne voient souvent aucune autre alternative que de posséder une arme pour se protéger et l'utiliser pour survivre.



Agir et subir les violences armées : des réalités indissociables

Bien que ce soit idéologiquement et politiquement tentant de dualiser les violences armées en opposant les personnes qui agressent à celles qui sont agressées, dans la pratique, l'agir violent et la victimisation violente sont très souvent des réalités inséparables. Cela n'est sans doute pas étranger à l'étroite association entre les violences armées et la participation aux activités illicites des réseaux délinquants. Puisque les rivalités entre ceux-ci favorisent les violences armées, celles-ci risquent donc de se concentrer dans l'espace, c'est-à-dire dans les quartiers où les groupes criminels sont actifs (Braga et Kennedy, 2020). Leurs populations sont, de ce fait, surexposées à leurs manifestations ce qui n'est pas sans conséquence pour leurs victimes directes et toutes les autres personnes qui en sont des témoins indirects (Bancalari *et al.*, 2022).

Pour agir efficacement, il est nécessaire de prendre en considération les particularités de ces milieux et des personnes qui y vivent. Il importe aussi de tenir compte de la dynamique collective des violences armées. Une rivalité de longue date entre deux groupes concerne moins les membres en tant qu'individus que le réseau délinquant dans sa globalité. Celle-ci est souvent transmise de génération en génération à partir de récits, voire de légendes urbaines, qui nourrissent *ad vitam æternam* cet antagonisme et les normes soutenant la nécessité de l'entretenir. Le simple fait de neutraliser le dernier assassin n'aura que peu d'impact, sinon aucun, sur les violences ultérieures inhérentes aux conflits permanents que se livrent ces groupes (Braga et Kennedy, 2020). Il faut cependant éviter de leur déclarer la guerre, comme plusieurs citoyen.ne.s et leurs représentant.e.s sont tenté.e.s de le faire. Déclarer la guerre aux groupes criminels, c'est aussi déclarer la guerre aux enfants et aux familles d'une communauté donnée. C'est aussi faire fi de l'indissociabilité de l'agir violent et de la victimisation violente.

Il est nécessaire de considérer les violences armées comme un phénomène miroir dont les auteur.e.s et les victimes sont la plupart du temps les mêmes personnes qui se côtoient et qui partagent une trajectoire de vie commune. Certes, la répression est incontournable, mais il est tout aussi essentiel de travailler la genèse du problème, sans quoi on ne neutralise que temporairement les risques d'agir ou de subir les violences armées. Il ne faut pas non plus négliger l'importance de traiter les symptômes traumatiques (p. ex. : détresse, anxiété, trouble de stress post-traumatique) qui sont à la fois des conséquences majeures des violences armées, mais aussi possiblement leurs causes (Bancalari *et al.*, 2022 ; Beardslee *et al.*, 2018). Les violences armées ne sont pas qu'un enjeu de sécurité, mais aussi, sinon tout autant, une question de santé publique.



Références

- Allen, M. K., et Superle, T. (2016). La criminalité chez les jeunes au Canada, 2014. *Juristat*, Statistique Canada, no 85-002-X. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Gouvernement du Canada.
- Armstrong, A., et Jaffray, B. (2021). L'homicide au Canada, 2020. *Juristat*, Statistique Canada, no85-002-X. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Gouvernement du Canada.
- Bancalari, P., Sommer, M., et Rajan, S. (2022). Youth exposure to endemic community gun violence : A systematic review. *Adolescent research review*, 7(3), 383-417.
- Beardslee, J., Mulvey, E., Schubert, C., Allison, P., Infante, A., et Pardini, D. (2018). Gun and non-gun related violence exposure and risk for subsequent gun carrying among male juvenile offenders. *Journal of American Academy of child & adolescent psychiatry*, 57(4), 274-279.
- Braga, A. A et Kennedy, D. M. (2020). *A framework for addressing violence and serious crimes*. Cambridge : Cambridge University Press.
- David, J-D., et Jaffray, B. (2022). L'homicide au Canada, 2021. *Juristat*, Statistique Canada, no 85-002-X. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Gouvernement du Canada.
- Lanctôt, N. (2010). La délinquance féminine : un caractère spécifique à nuancer. Dans M., Cusson et M., Leblanc (Dir.), *Traité de criminologie du Québec* (pp. 273-303). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Loughran, T. A., Reid, J. A., Collins, M. E. et Mulvey, E. P. (2016). Effect of gun carrying perceptions of risk among adolescent offenders. *American journal of public health*, 106(2), 350-352.
- Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSPQ, 2021). *Criminalité au Québec : principales tendances 2019*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Moreau, G. (2021). *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020*. Statistique Canada, n°85-002-X. Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique, Gouvernement du Canada.
- Ouimet, M. (2009). *Facteurs criminogènes et théories de la délinquance*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Rowan, Z. R., Schubert, C. A., Loughran, T. A., Mulvey, E. P., et Pardini, D. A. (2019). Proximal predictors of gun violence among adolescent males involved in crime. *Law and human behavior*, 43(3), 250-262.

Schmidt, C. J., Rupp, L., Pizarro, J. M., Lee, D. B., Branas, C. C., et Zimmerman, M. A. (2019). Risk and protective factors related to youth firearm violence^o: A scoping review and directions for future research. *Journal of behavioral medicine*, 42, 706-723.

SPVM (2023). *Distribution de l'âge des personnes impliquées dans les violences armées (2016-2023)*. Montréal : Service de police de la Ville de Montréal.

Statistique Canada (2023a). Tableau 35-10-0049-01, *Victimes de crimes violents déclarés par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon le type d'infraction et l'âge de la victime*. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Statistique Canada (2023b). Tableau 35-10-0050-01, *Victimes de crimes violents déclarés par la police et de délits de la route causant la mort ou des lésions corporelles, selon le type d'infraction et le sexe de la victime*. Ottawa : Gouvernement du Canada.

Thornberry, T. P., Krohn, M. D., Lizotte, A. J., Smith, C. A., et Tobin, K. (2003). *Gangs and Delinquency in Developmental Perspective*. New York, NY : Cambridge University Press.